

Le 29 novembre 2017

## Rapport de la Cour des comptes : des « Sages » déconnectés de la réalité

La Cour des comptes a publié aujourd'hui un rapport sur l'avenir de l'assurance maladie. La CSMF avait eu connaissance de ce rapport il y a quelques semaines mais ses observations, jugées trop longues, n'ont pas été prises en compte par la Cour des comptes.

Analysons quelques-unes de ces idées saugrenues :

- Le conventionnement sélectif proposé par la Cour des comptes est voué à l'échec. Tous les pays qui ont tenté cette approche y ont renoncé et le peu de médecins qui s'installent aujourd'hui le font tardivement : un conventionnement sélectif serait encore plus désincitatif. Il peut se justifier lorsqu'il y a un excès d'offre et de grandes disparités de répartition sur le territoire, à l'instar des infirmiers dont l'écart démographique interdépartemental est de un à sept. Or, on manque de médecins généralistes déjà partout en France, y compris dans le cœur des grandes villes, comme Paris ou Toulouse. Le manque de médecins spécialistes est aussi criant comme le démontre les très longs délais pour obtenir un rendez-vous. Comment imaginer un mécanisme coercitif dans ces conditions?

- Proposer de maintenir les cabinets ouverts le soir et les week-ends pour désengorger les urgences est une idée simpliste qui ignore totalement les modalités d'application et les problèmes tarifaires. Alors que le moindre passage aux urgences coûte dix fois plus qu'une consultation chez un médecin généraliste... Les médecins libéraux, généralistes et spécialistes, peuvent largement assumer des urgences, à condition qu'on leur en donne les moyens.

- La rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) est déjà un mécanisme qui permet de rémunérer la performance. La CSMF souhaite que ce dispositif s'étende à toutes les spécialités médicales. L'idée de la Cour des comptes de limiter le nombre d'actes réalisés et les prescriptions est une résurgence de lointaines propositions caricaturales de maîtrise comptable et de rationnement des soins ! La CSMF doute que les Français apprécient ce voyage dans le temps.

- Quant à la recertification, les médecins qui refuseraient de s'y soumettre seraient déconventionnés, alors qu'on manque de médecins ! On frise le non-sens... La CSMF est favorable à un mécanisme régulier, aux mains de la profession, garantissant aux patients le maintien de la compétence du médecin tout au long de sa vie professionnelle.

La CSMF invite les Sages de la Cour des comptes à sortir de leur mécanique comptable et à s'immerger dans la réalité, sur le terrain, pour mieux appréhender le quotidien des professionnels de santé.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*